

Code de conduite (Code of Conduct)

Préambule

Notre code de conduite se définit comme un guide applicable à l'ensemble de l'entreprise Peter Kwasny GmbH et ainsi à chacun d'entre nous, de la même manière. Il s'adresse plus précisément à la Direction, aux cadres, à tous nos employés et à nos fournisseurs. Il incarne, d'une part, l'engagement envers nous-mêmes de respecter les valeurs et principes qu'il contient et montre, d'autre part, au public notre comportement responsable à l'égard de nos partenaires, nos clients et nos employés.

Devoir de la Direction de l'entreprise

L'entreprise Peter Kwasny GmbH se donne pour devoir d'agir dans le respect des règles économiques, sociales et écologiques. L'entreprise Peter Kwasny GmbH s'efforce de gérer son activité avec compétence sur un fondement éthique et moral et d'assurer une concurrence équitable sur tous les marchés dans lesquels elle intervient. Il s'agit notamment du respect des lois en vigueur et de la reconnaissance des interdictions des ententes et des restrictions à la concurrence. Nous voulons éviter de nous procurer des avantages indus vis-à-vis de nos clients, nos fournisseurs ou concurrents.

Philosophie de la société Peter Kwasny GmbH

Dans notre univers, tout tourne autour des aérosols de peinture. Notre objectif : les améliorer et les développer sans cesse avec des idées innovantes, et les rendre plus respectueuses pour l'environnement.

Au centre de tout, se trouvent nos clients, professionnels de l'artisanat et de l'industrie, artistes ou bricoleurs, qui connaissent et apprécient nos produits.

En orientant systématiquement notre portefeuille aux souhaits et aux exigences de nos utilisateurs, nous voulons atteindre de nouveaux groupes cibles et les intéresser aux possibilités de l'aérosol de peinture.

Leaders technologiques, nous créons les bonnes conditions de marché à long terme, avec créativité, endurance et courage. Nous trouvons des solutions pour l'avenir.

Sans cesse, nous remettons en question les solutions existantes et nous développons de nouvelles idées pour le bien de nos clients. À cet égard, nous encourageons nos collaborateurs à travailler en équipe de manière constructive. Leurs intérêts et leurs exigences à notre égard sont décisifs pour notre travail et notre évolution. En termes de coopération, notre réussite repose sur la diversité de nos collaborateurs et leur engagement dans les différents secteurs d'activité.

Notre motivation : proposer un bénéficiaire client exceptionnel. Nous aspirons à des coopérations longue durée et nous sommes constants dans le respect des accords convenus.

Nous attendons de tous nos employés qu'ils agissent toujours conformément aux normes professionnelles les plus strictes et aux lignes directrices de notre entreprise.

Tout collaborateur contrevenant aux directives, règlements ou règles en vigueur dans le cadre de son activité ou par son comportement est passible de sanctions disciplinaires.

Standards de la coopération

Respect des droits de l'Homme

La société Peter Kwasny GmbH s'engage expressément à respecter les droits de l'Homme dans sa sphère d'action. Nous nous engageons à n'enfreindre les droits de l'Homme sous aucune forme, ni directement ni indirectement. Nous attendons le même engagement de nos partenaires.

Protection contre le travail des enfants et le travail forcé

Nous refusons catégoriquement toute forme de travail des enfants ou de travail forcé, sans exception, et nous attendons le même engagement de nos partenaires. Les enfants soumis à obligation scolaire (moins de 15 ans) ne peuvent travailler même si les lois du pays de nos fournisseurs l'autorisent.

Conditions de travail équitables

Nous veillons au respect de conditions de travail équitables pour tous les collaborateurs et nous respectons les réglementations nationales du temps de travail. Les salaires doivent être justes et correspondent au moins aux salaires minimums légaux ou fixés par les conventions collectives. Tous les salaires, les prestations et les prestations sociales prescrits au plan national convenus dans le contrat de travail sont versés ou reversés régulièrement. Nous supposons que nos partenaires agissent de même.

Interdiction de la discrimination

Toute forme de discrimination est interdite. Peu importe qu'il s'agisse de la nationalité, de l'appartenance ethnique, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la situation familiale, d'une grossesse ou d'un handicap, de la religion ou de l'idéologie. Les avancements et les embauches s'effectuent sans aucune discrimination. Nous attendons de nos partenaires qu'ils s'opposent à toute forme de discrimination.

Communication ouverte avec les collaborateurs

En qualité d'employeur, nous apprécions les initiatives personnelles et audacieuses. Nous échangeons nos idées, nous reconnaissons nos erreurs et nous cherchons ensemble des solutions.

La gestion du personnel repose sur le respect, la clarté et la confiance. Nous allons dans la même direction pour réaliser nos objectifs. Nous éliminons ensemble les obstacles à notre coopération. Nous ne dissimulons pas les actes répréhensibles. Si des collaborateurs signalent, en toute bonne foi, un acte répréhensible réel ou supposé, nous ne tolérons aucune tentative d'intimidation ou de représailles à son encontre. « En toute bonne foi » signifie que le collaborateur est convaincu que son signalement correspond bien à la réalité. Il en va ainsi même si un examen ultérieur ne vient pas confirmer la version du collaborateur.

Gestion du personnel

Chaque supérieur hiérarchique doit pratiquer un style de gestion du personnel permettant une coopération longue durée, basée sur la confiance.

Dans leur domaine de responsabilité, les supérieurs hiérarchiques doivent s'assurer qu'aucune infraction pouvant être évitée ou entravée par une surveillance ne soit commise.

En tant qu'équipe de direction, tous les supérieurs hiérarchiques s'assurent ainsi, dans leur domaine de responsabilité, que chaque collaborateur connaisse les fonctions qui lui reviennent au regard des objectifs de l'entreprise, ainsi que les règles juridiques et internes auxquelles il est tenu. À cet égard, les supérieurs hiérarchiques sélectionnent minutieusement leurs collaborateurs au regard de leurs aptitudes personnelles et techniques. Ils aident leurs collaborateurs à passer les obstacles afin qu'ils atteignent leurs objectifs. À cet égard, la collaboration repose sur le respect et la confiance mutuels : ils veillent à parler avec respect l'un avec l'autre et l'un sur l'autre. Les accords communs sont respectés. Les cadres et les collaborateurs reconnaissent honnêtement leurs erreurs et cherchent des solutions ensemble. Les supérieurs hiérarchiques gèrent les situations de conflit impliquant des collaborateurs et tentent de les régler de manière consensuelle. Ils donnent la possibilité à leurs collaborateurs de prendre des responsabilités et les aident à développer les compétences requises. Les supérieurs hiérarchiques donnent une orientation à leurs collaborateurs par des échanges réguliers sur les résultats de leur travail et leur comportement. Ils veillent à eux-mêmes, ainsi qu'à la sécurité et la santé de leurs collaborateurs.

Les supérieurs hiérarchiques et le service du personnel sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs pour toute question personnelle et professionnelle.

Liberté d'association et droit aux négociations collectives

La société Peter Kwasny GmbH garantit aux collaborateurs la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. Les collaborateurs sont libres de créer un organe de représentation des salariés ou de devenir membre d'un organe de représentation des salariés. L'appartenance à un syndicat ne doit pas porter préjudice aux collaborateurs. De même, les salariés ou leur organisation respective peuvent négocier et conclure des accords d'entreprise ou des conventions collectives au niveau approprié.

Activités accessoires

Les collaborateurs s'engagent à signaler d'office à la société, en temps utile, toute activité accessoire rémunérée, exercée ou envisagée. L'autorisation de la société est requise sauf s'il s'agit d'une activité bénévole qui ne nuit pas considérablement aux intérêts de la société. La société peut interdire l'activité accessoire

- si elle fait naître une situation de concurrence avec la société ;
- si elle entraîne une violation de la loi sur le temps de travail ;
- si elle nuit à l'exécution en bonne et due forme des obligations prévues par le contrat de travail ou
- si elle est susceptible de nuire considérablement aux intérêts légitimes de la société.

Utilisation du matériel de l'entreprise

Les installations et le matériel des bureaux et usines (par ex. téléphone, photocopieuse, PC, logiciels et internet/intranet compris, machines, outils) peuvent uniquement être utilisés à des fins professionnelles. Les exceptions et le paiement le cas échéant sont réglés localement.

Cadeaux et dons

a) Cadeaux à nos collaborateurs

Nos collaborateurs ne demandent ou n'acceptent aucun avantage personnel de nos clients ou fournisseurs, de nature à influencer leur comportement au regard de leur activité dans l'entreprise.

Les cadeaux proposés par des tiers peuvent uniquement être acceptés s'ils reflètent une pratique courante ou peuvent être considérés comme des gestes de politesse ou de courtoisie (cadeaux publicitaires avec le logo de l'entreprise faisant le cadeau, tels que calendriers ou stylos).

S'agissant des cadeaux dont la valeur excède le montant fiscalement autorisé, il convient d'informer le délégué à la Compliance ou la Direction. En cas d'impossibilité, il convient de refuser ces cadeaux.

b) Cadeaux faits par nos collaborateurs

Les cadeaux de notre part peuvent uniquement être faits dans le cadre usuel de la relation commerciale et dans des limites raisonnables. Le destinataire ne doit pas y voir une obligation de nature à influencer ses décisions commerciales.

c) Dons

L'entreprise Peter Kwasny GmbH ne fait aucun don aux partis politiques, aux personnes privées ou aux organisations dont les objectifs sont contraires à notre philosophie et de nature à nuire à notre réputation. Les dons s'effectuent toujours dans la transparence.

Corruption et pots-de-vin

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, au détriment du patrimoine de notre société ou du patrimoine d'un tiers. Nous veillons, par des mécanismes de contrôle, à prévenir la corruption, le vol, le détournement de fonds, l'escroquerie, la fraude fiscale ou le blanchiment d'argent.

Il est interdit à nos collaborateurs d'accepter ou d'octroyer des faveurs de toute nature (espèces, voyages, cadeaux, etc.) liées à un avantage indu (attribution de contrats, de projets, etc.).

Nos partenaires sont également tenus d'éviter tout conflit d'intérêts présentant un risque de corruption.

Protection de l'environnement et sécurité au travail

Pour nous, fabricants de produits chimiques, la protection de l'environnement n'est pas un instrument marketing, mais une évidence. La société Peter Kwasny GmbH est certifiée ISO 14001 système de management environnemental et ISO 9001 système de gestion de la qualité. Nous travaillons de manière proactive au développement de produits durables et de procédés de production ménageant les ressources, tout en gardant à l'esprit les générations futures. Nous veillons au respect systématique des directives sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. Pour prendre nos décisions, nous tenons compte des impacts sur les clients, l'entreprise, les collègues et l'environnement. Nous attendons de nos collaborateurs un comportement responsable dans la fabrication et la distribution de nos produits et services. Ils doivent préserver les ressources naturelles utilisées dans notre entreprise (par ex. énergie, eau, surfaces). À cet égard, nous veillons à éviter la production de déchets et à utiliser les produits chimiques de manière responsable.

Aux fins de protection de nos collaborateurs, nous respectons toutes les lois et les règles relatives à la santé et la sécurité au travail. À cette fin, nos cadres prennent notamment des mesures permettant de créer un environnement de travail sain et sécurisé pour nos collaborateurs.

Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'ensemble de la société. Il est interdit d'allumer les téléphones mobiles sur l'ensemble du site de l'entreprise, sauf pour l'administration pour des raisons de sécurité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent également la législation nationale en vigueur relative à la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail

Respect des lois en vigueur

Nous exigeons de nos cadres qu'ils se familiarisent avec les lois, les règlements et les règles relevant de leur domaine de responsabilité et qu'ils les respectent sans exception. S'agissant du respect du code de conduite, nos cadres assument une grande responsabilité.

Les pratiques commerciales de nos partenaires et de leurs fournisseurs doivent également tenir compte des lois en vigueur. Ceci concerne notamment les conditions de travail, les importations, les exportations et le commerce interne de marchandises, les technologies ou les services, mais aussi les transactions financières et la circulation des capitaux. Nos partenaires doivent exclure toute violation d'un embargo économique et des règles relatives au contrôle des échanges, des importations et des exportations, ainsi que le financement du terrorisme.

Concurrence loyale

Nous nous engageons pour une concurrence loyale et nous respectons les lois et les règlements s'y rapportant. Nous ne concluons aucun accord sur les prix, les conditions et les stratégies avec des concurrents, des fournisseurs, d'autres entreprises et distributeurs, de nature à nuire à une concurrence loyale. Nous ne participons à aucun boycott anticoncurrentiel.

Gestion des informations commerciales

PME gérée par ses propriétaires, nous attachons une grande importance à une collaboration de confiance et de longue durée avec nos partenaires, nos clients et nos collaborateurs. Toutes les informations commerciales de nos partenaires et leurs secrets industriels sont traités avec la plus stricte confidentialité. La documentation nécessaire est établie et conservée de manière appropriée ou détruite, le cas échéant, au terme de la collaboration.

Gestion des biens de l'entreprise

Nous attachons une grande importance à une gestion minutieuse et responsable des produits fabriqués, des équipements de travail utilisés et de la propriété intellectuelle de l'entreprise.

Protection des données

Nous préservons la stricte confidentialité de toutes les données à caractère personnel de nos clients, partenaires et collaborateurs. Il s'agit des noms, adresses, numéros de téléphone, dates de naissance ou informations sur l'état de santé actuel. Aux fins de sécurisation des données, nos collaborateurs sont tenus de prendre toutes les mesures de nature à protéger notre système informatique contre le vol de données tant interne qu'externe. Ceci concerne notamment les mots de passe utilisés de manière abusive dans la société, ainsi que le téléchargement non autorisé de fichiers, notamment de matériel inapproprié sur internet.

Mise en œuvre et application

L'entreprise Peter Kwasny GmbH s'engage à faire tous les efforts nécessaires au respect des principes et valeurs décrits dans le présent code de conduite.

Signature de la direction de Peter Kwasny GmbH
Gundelsheim, août 2021